

2025-03-27-26 : Attribution de subventions aux associations et acteurs locaux pour les événements pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-26-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération n°2023-11-30-28 du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 approuvant le nouveau règlement d'instruction et d'attribution des subventions relatives aux projets événementiels et son dossier de demande type ;

VU la délibération n°2024-03-28-35 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2024 approuvant la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles ;

VU l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines » ;

VU l'engagement de la démarche RSO « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDÉRANT que les événements portés par les organisations en cause remplissent les critères fixés par le règlement ; qu'ils ont été inscrits dans le cadre de conventions pluriannuelles de soutien et que, dans ce cadre, les organisations concernées ont présenté une demande de subvention pour l'exercice 2025 ;

Demandeur	Événement concerné	Recevabilité de la demande	Subvention financière attribuée	Subvention en nature sollicitée (sous réserve de disponibilité)	Convention d'objectifs pluri-annuelle
Le Lion équestre	Mondial du Lion	OUI	6 000 €	minibus, chaises, tables barrières, podium, grilles	OUI
Société des courses du Lion d'Angers	Palio et France Sire Anjou Loire Challenge	OUI	5 500 €	Barrières, podium, panneaux	OUI
COTCCCRL	Tour des Vallées du Haut-Anjou	OUI	5 000 € (avec versement acompte)	Barrières, podium, panneaux	OUI
Festilivres	Fête du livre et de la bande-dessinée	OUI	4 500 € (dossier transmis à la commission lecture)	Grilles d'expo	OUI
GIP - Parc départemental de l'Isle Briand	Les Folies du Lion	OUI	2 000 € (sous réserve d'instruction par la commission culture)	ingénierie culturelle, barrières, podium, panneaux grilles d'expo	OUI
Erdre & Local	Foire exposition d'Erdre-en-Anjou	OUI	2 000 € (dossier transmis à la commission éco)	Panneaux	OUI
Les Heures musicales du Haut-Anjou	Festival 2024 des heures musicales	OUI	1 500 € (dossier transmis à la commission culture)	Podium, minibus	OUI

CONSIDÉRANT les crédits prévus au budget prévisionnel 2025 pour le soutien aux événements ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-36-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Rentre en vigueur le 10/04/2025

ENTENDU l'exposé de Madame RIOU, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

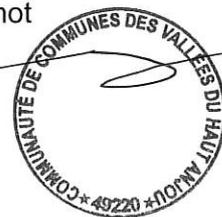
- De valider, pour l'exercice 2025, l'attribution d'une subvention pour chacune des organisations visées au tableau ci-dessus, selon la somme proposée pour chacune d'elle, pour les 7 événements éligibles ci-dessus mentionnés ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Dominique Ménard

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-25-26-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Lion d'Angers, le 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.